

LA LICENCE GLOBALE AU SECOURS DES BLOGUEURS

LE 28 DÉCEMBRE 2011 LIONEL MAUREL (CALIMAQ)

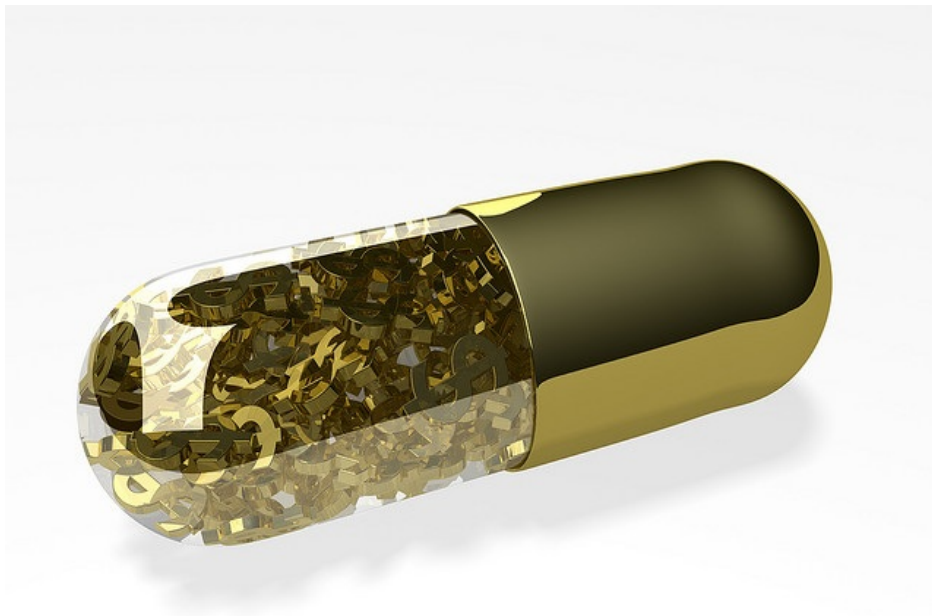
Les médias doivent-ils rémunérer les blogueurs ? Ce vieux débat a ressurgi, et avec lui des réponses tout aussi attendues. Calimaq nous propose une solution plus originale, davantage adaptée à nos temps numériques aussi.

Dans la polémique qui a éclaté lors de la trêve des confiseurs à propos de la rémunération des blogueurs et de leurs rapports avec les sites de presse, j'ai trouvé frappant de constater que le débat se ramenait à une opposition finalement assez classique entre amateurs et professionnels, sans beaucoup d'imagination du côté des modèles économiques envisageables.

Or il existe des propositions de **modèles alternatifs de financement de la création** qui tendent à dynamiser symboliquement cette distinction entre amateurs et professionnels et ils constituent une piste intéressante pour envisager la question sous un nouvel angle.

J'ai déjà abordé cette question du **statut des blogueurs vis-à-vis de la presse sous l'angle juridique**, à propos du mode de fonctionnement du *Huffington Post* et de son arrivée en France, mais il me paraît intéressant aujourd'hui de la reprendre sous l'angle économique, en la reliant avec la problématique de la licence globale.

On peut en effet concevoir des solutions, **de type licence globale ou contribution créative**, qui viendraient englober les contenus produits par la blogosphère et offrir aux blogueurs une rémunération en contrepartie de leur inclusion dans la sphère des échanges hors marché qu'un tel système viendrait légaliser.



Il est intéressant à cet égard de relire les propositions faites par Philippe Aigrain, **dans son ouvrage *Internet & Création***, dans lequel il modélise un mécanisme de contribution créative qui ne se limite ni au peer-to-peer, ni aux seuls domaines de la musique et de la vidéo, mais pourrait tout à fait s'appliquer à la blogosphère.

Ses propositions incluent en effet dans le périmètre de la contribution créative **"toute œuvre qui a donné lieu à une diffusion numérique au public général quelle que soit sa nature (gratuite ou payante)"**. Cette définition concerne donc bien les billets de blogs, tout comme d'ailleurs les pages des sites de la presse professionnelle, du moment que ceux-ci sont en

accès libre.

Le critère retenu est celui de la divulgation volontaire au public des contenus sous forme numérique, mais il ne s'étend pas à toutes les formes de diffusion. "[...] **l'accès par les membres d'une communauté informationnelle (accessible sur abonnement avec accès protégé)**", par exemple, "**ne rend pas une œuvre publique au sens du mécanisme**". Dans le domaine de la presse, cela signifie par exemple qu'un site **comme Mediapart** ne serait pas inclus dans le dispositif, lui permettant de conserver son modèle économique organisé autour d'un accès payant sur abonnement.

Des contenus commerciaux aux User Generated Content

C'est une des grandes forces du modèle proposé par Philippe Aigrain de ne pas se focaliser sur les contenus "commerciaux", mais de s'étendre à ce qui constitue une part déterminante de la création contemporaine, à savoir les **User Generated Content** (Contenus produits par les Utilisateurs) : photographies amateurs, vidéos d'expression personnelle, musique libre, et bien entendu, production des blogueurs.

Même s'ils sont produits par des amateurs et diffusés gratuitement sur Internet, ces contenus pourraient ouvrir droit à une rémunération pour leurs auteurs, tirée de la redistribution d'une partie **des redevances versées par les internautes**, en contrepartie de la reconnaissance d'un droit au partage.

Pour les créateurs "amateurs", Philippe Aigrain propose que le bénéfice de la rémunération fasse l'objet d'**une adhésion volontaire de la part des auteurs**, c'est-à-dire par exemple pour le cas qui nous intéresse, que les blogueurs accomplissent une démarche pour faire enregistrer leur blog et indiquer qu'ils souhaitent effectivement toucher une rémunération, calculée sur la base **d'une évaluation de l'usage des contenus** (pour les blogs, on peut imaginer qu'il s'agirait de la fréquentation et des références, du type rétroliens et partages sur les réseaux sociaux).

Le droit au partage des contenus est conçu par Philippe Aigrain de manière plus large que le simple téléchargement auquel on réduit trop souvent la licence globale. Ce n'est pas seulement un droit à la copie et à l'usage privés, mais un droit "**de reproduction et de communication au public : chacun pourrait donc seulement recevoir et mettre à disposition des autres les œuvres (et bien sûr les lire, écouter, visionner, etc.)**". Les blogs se trouveraient donc par défaut tous placés sous un régime juridique proche d'une licence Creative Commons BY-NC (mais les pages web des sites de presse en accès libre le seraient également). Cette ouverture favoriserait très largement des pratiques comme la propulsion, la curation et l'agrégation des contenus, que ce soit par les professionnels ou par les amateurs, **dans des conditions juridiques beaucoup plus fluides qu'actuellement** où les zones d'ombre sont nombreuses.

Bénéfique aux deux parties

La mise en application d'un tel système aurait des répercussions importantes sur les relations entre blogueurs et sites de presse, et à mon sens, elles seraient bénéfiques aux deux parties. Les blogueurs y trouveraient une source de revenus, sans doute assez modeste pour le plus grand nombre d'entre eux, mais moins menaçante pour leur indépendance que le versement direct de subsides par un site de presse. Par ailleurs, comme les échanges hors marché seraient légalisés, rien n'empêcherait les journaux de reprendre des billets sur leur site, à condition toutefois de ne pas les entourer de publicités (assimilable à mon sens dans ce cas à un usage commercial). Les sites de presse, à condition de laisser leurs contenus en accès libre, trouveraient également une source de financement dans la redistribution d'une part des redevances, pouvant se cumuler avec des ressources publicitaires.

Même dans un tel système ouvert, les blogueurs conserveraient la possibilité de valoriser financièrement leur production, en concluant des contrats pour autoriser des usages commerciaux (par exemple justement pour la reprise de contenus sur des sites financés par de la pub ou pour l'édition de leurs billets sous forme de livres papier ou d'eBooks). A contrario, certains blogueurs pourraient choisir d'autoriser a priori des usages au-delà du partage hors marché en recourant à des licences libres du type CC-BY ou CC-BY-SA, qui conserveraient tout leur intérêt. Et il y a même fort à parier qu'une partie importante des blogueurs amateurs ne demanderait pas à toucher la rémunération.

Des solutions de type licence globale ou contribution créative me paraissent donc constituer des pistes intéressantes pour clarifier et redéfinir les relations entre blogueurs et sites de presse. Elles permettent aussi de sortir des amalgames du genre "absence de rémunération=liberté", en ouvrant une voie permettant d'attribuer une récompense à ceux qui contribuent à enrichir le corpus des biens communs informationnels partageables.

Le PS et EELV sur la bonne voie

Dans le débat politique actuel, on a hélas trop tendance à assimiler la licence globale à une simple légalisation du P2P pour la musique et la vidéo, mais cet exemple montre tout l'intérêt de concevoir cette alternative d'une manière plus large et de l'étendre à l'ensemble des contenus publiés en ligne, que leurs créateurs soient des amateurs ou des professionnels.

La dernière proposition en date du Parti socialiste, élaborée par le pôle Culture du comité de campagne de François Hollande, est suffisamment large pour aller jusque là, puisqu'elle consiste à "**autoriser les échanges de tous types d'œuvres entre particuliers à des fins non commerciales**". Les propositions d'Éva Joly, qui s'inspirent de Richard Stallman, **avec un mélange de contribution créative et de mécénat global** (don volontaire des internautes aux créateurs qu'ils souhaitent soutenir), ne paraissent pas non plus incompatibles avec une prise en compte de la question des User Generated Content.



Certes, je pense que le fait de choisir la forme du blog pour écrire est assez éloignée de l'espoir d'en attendre un retour direct sous forme pécuniaire. Jean-Noël Lafargue **dans un billet excellent** explique bien que les retombées que peut recevoir un blogueur sont beaucoup plus subtiles (opportunités éditoriales en ce qui le concerne ; pour ma part, il s'agirait plus de propositions de formations à assurer, d'interventions publiques ou de consultations juridiques).

Par ailleurs, je me sens assez proche d'un Thierry Crouzet **lorsqu'il assimile le fait de bloguer à un "art de vivre"** et non à une forme de travail :



Bloguer, ça paye à tous les coups parce que ça nous procure une puissante sensation de vie.



Néanmoins, je pense que l'on peut, grâce à la licence globale, éviter à la fois l'écueil d'une certaine forme de "romantisme numérique" et les risques liés au fait de transformer les blogueurs en salariés de seconde zone.

Je crois également qu'une grande partie des difficultés soulevées par le droit d'auteur aujourd'hui viennent du fait que l'on se focalise sur le mythe qu'il est justifié par la possibilité qu'il donnerait aux auteurs d'en tirer un revenu principal afin d'être en mesure de créer, alors même que la plus grande part des contenus en ligne sont produits par des amateurs. Les

personnes capables de vivre de leurs créations ne sont qu'une infime minorité et ce ne sont certainement pas celles qui créent de manière indépendante !

Conçus de manière large pour donner la pleine mesure de leurs effets, des systèmes de rémunération alternatifs comme la contribution créative aurait l'intérêt de faire voler en éclats cette distinction stérile entre amateurs et professionnels. Ils auraient aussi à mon sens la vertu de faire émerger un écosystème informationnel beaucoup plus fluide et plus riche que les "stratagèmes égonomiques" auxquels se livrent actuellement les sites de presse pour séduire les blogueurs et attirer les contributions.

PS : Philippe Aigrain va faire paraître en février 2012 un nouveau livre consacré au financement de la création, intitulé **Sharing : culture and the economy in the Internet age** . A lire absolument, d'autant plus qu'il sera sous licence libre ! Mais je gage qu'il sera la preuve vivante que le partage n'est pas incompatible avec un modèle économique, en assurant à son auteur des revenus nettement aussi importants qu'une parution par les voies commerciales classiques.

—

Image de une CC Flickr  **bebouchard**

Billet initialement publié sur :: **S.I.Lex** :: sous le titre **Rémunération des blogueurs : une piste du côté de la licence globale ?**

STAN

le 28 décembre 2011 - 10:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Après la licence globale pour les artistes, les blogueurs, il faudra aussi penser à faire de même pour les contributeurs à wikipédia, les tumblrs, puis les bénévoles pour les associations etc.

bref, en fin de compte autant filer un revenu minimum garanti à tous, hein. Comme ça pas de jaloux, et puis au passage, on s'épargne Kafka...

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 28 décembre 2011 - 15:03 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La licence globale est l'exemple type de non solution, de vue de l'esprit, de niaiserie terminale.

Concrètement ?

Institution d'une nouvelle dîme vers le ministère omnipotent de la culture et de l'information, ou renforcement des pourcentages majors comme taxe copie privée. Tous les pseudo intellos parlant de ça sont tout simplement des imbéciles borgnes et veulasses.

<http://iiscn.wordpress.com/2011/07/03/licence-globale/>

Le viol du terme virtuel a vraiment fait des ravages, on ne le dira jamais assez, résultat ? Un Vague troupeau d'ovins trépanés sous Alzheimer tweetero facebookien.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GAUCHEDECOMBAT

le 28 décembre 2011 - 16:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Billet utile au débat. merci. je serais curieux de savoir ce qu'en pense le si sur de lui Mettout... Avant même de lire ce billet, et ne connaissant que bien peu ce milieu, j'avais vaguement l'intuition qu'un modèle économique différent était effectivement possible, pour le peu que je savais des réseaux d'échanges de flux informationnels et financiers. merci de confirmer mon impression. Où peut-on trouver ce que proposent EELV et le PS en la matière ? Si peu contribuer à développer un contenu aussi concret au FdG, où nous sommes plusieurs à nous préoccuper de ce genre de sujets, j'en serais fort aise...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HERVÉ TORCHET

le 28 décembre 2011 - 16:24 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Mouais, en ce qui concerne le PS, car le candidat Hollande, lui, penche toujours pour remplacer Hadopi par Hadopi, ce qui ne paraît guère aller dans le sens souhaité et fait des autres propositions du candidat un objet de suspicion. Plus juste en effet l'idée de Mme Joly, je me permets d'ajouter que Bayrou s'est prononcé depuis longtemps et sans changer de position officielle, lui, pour une forme de licence globale. L'extension de celle-ci aux blogueurs se heurte à un obstacle financier. Si l'on imagine que la licence globale soit financée par une contribution moyenne (son montant peut être ouvert à un aléa de volonté du contributeur) de 5 Euros par abonnement et par mois, et si l'on imagine 50 millions d'abonnés, le total à distribuer est de (5x12x50 millions=) 3 milliards par an pour la France. Mettons qu'il y ait un million de blogs actifs en France, faisant une moyenne de 50 VU par jour (ce qui doit être vrai en incluant la très longue traîne des blogs en semi-coma), chacun de ces blogs atteindra environ 18000 VU par an, soit 18 milliards de VU par an. Mettez ce chiffre en regard des fréquentations des gros sites d'info (ceux qui revendiquent chacun des millions de VU par mois, c'est des dizaines de millions chacun par an, ce qui doit faire des milliards de VU à eux tous), la part des blogueurs indépendants ne pourra être que résiduelle, pour ne pas dire symbolique, de quoi rembourser leur abonnement à internet, et peut-être à leur plateforme de blogs. On est dans un schéma de rémunération à hauteur de quelques dizaines d'Euros par an et par blogueur. Pourquoi pas ? après tout, ce n'est pas négligeable, rien n'est négligeable. Mais je ne crois pas que l'on puisse parler d'une solution pour les blogueurs, c'est un petit poids de moins. Je crains, en fait, que l'indépendance, sur internet comme ailleurs, ne soit, et ne reste, un luxe cruel.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GALUEL

le 29 décembre 2011 - 10:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cette réflexion est du pur constructivisme politique et ne comprend aucunement ni l'expansion de la création, ni le remplacement des morts par les nouveaux nés.

Comment rembourser les années de création libre passées et non rémunérées sur cette base ? Il ne suffit pas pour rendre justice de se décider à corriger un existant mais d'analyser les causes des injustices afin de les évacuer. Et pas seulement de les évacuer vis à vis d'un existant constructiviste, mais de les réduire pour les existants passés, présents et futurs.

Or si aujourd'hui les blogueurs sont reconnus comme créateurs de valeurs tout comme les développeurs des valeurs libres en général (logiciels, graphismes, encyclopédie, hardware etc...), qu'en est-il des valeurs non reconnues à ce jour ? Qu'en est-il des créateurs des valeurs non marchandes futures, qui ne seront reconnues que plus tard ?

Tant pis ? Est-ce là la frontière des esprits limités ?

Faudra-t-il toujours rattraper encore et encore l'innovation portées par les générations prochaines sur la seule base de leur reconnaissance après coup ?

En laissant ainsi s'approprier toute la valeur ajoutée qu'elles représentent pendant tout le temps où elle est systématiquement non-reconnue, niée par ceux qui, limités par leurs conceptions réactionnaires prétendent déterminer en lieu et place des nouveaux entrants ce qui est valeur et ce qui ne l'est pas ?

Seuls les systèmes monétaires à Dividende Universel sont respectueux des trois libertés économiques et permettent la production, l'échange dans la monnaie, et donc la valorisation légitime des producteurs de valeurs libres et non marchandes .

La réflexion tenue dans ce post est une pure réflexion réactionnaire, niant la liberté des nouvelles générations. C'est une réflexion qui méprise les nouveaux entrants, nie la mort des anciens, et ignore le flux des morts et des naissances.

Ce faisant sous un artefact de réflexion il prétend donner une bonne conscience à ceux qui, magnanimement accepteraient du bout des lèvres de reconnaître une valeur, qui en vérité est infiniment plus grande que la totalité des valeurs qu'ils n'ont jamais pu produire eux-mêmes.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 29 décembre 2011 - 10:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Galuel

La vérité est que tout les systèmes voulant éviter l'achat à l'oeuvre et à l'acte, pour quelque chose dont l'auteur ou les auteurs ont décidé qu'il ne voulaient pas le publier de manière gratuite (vrai gratuit ok), sont des niaiseries globalisantes et anti esthétiques geekesques, qui par ailleurs produiraient des effets exactement inverses de ceux escomptés.

Et cela surtout à une époque où il y a, en parallèle à l'explosion cybernétique due en grande partie à la "loi de Moore" (pas une loi scientifique), la fin de l'explosion de l'énergie pas chère, et en particulier le fait que nous sommes aujourd'hui au pic (maximum) mondial de production de pétrole. Ce qui est aussi quoi qu'on en dise la raison fondamentale de la crise actuelle qui ne fait que commencer.

Pour rappel :

pic US : 1971

pic mer du Nord : 2000

pic Mexique : 2005

aussi vrai pour Indonésie, Gabon, Algérie pour le pétrole, etc, etc

Voir par exemple les dossiers sur :

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2011/12/20/le-petrole-declinera-peu-apres-2015-affirme-un-ancien-expert-de-lagence-internationale-de-lenergie/>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LUCA

le 29 décembre 2011 - 20:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La recherche de modèle de financement alternatif pour la création, la culture et la science (en gros, les productions immatérielles) est une nécessité. Face à un capitalisme agressif investissant le terrain (prevetage du vivant, durcissement du copyright, monétarisation du savoir, ...), le financement de la création est un enjeu hautement politique.

C'est une question urgente. Les multinationales de la culture travaillent dans leur sens activement (ACTA, SOPA, Hadopi, ...). La culture et le savoir sont des biens communs qu'il faut protéger de la privatisation. Une œuvre se développe en étant diffusé; la privatisation est donc synonyme de mort lente pour la culture. Le droit d'auteur est un système parasite.

Il est essentiel pour les travailleurs immatériels de se positionner sur ces questions.

A lire:

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=MULT_041_0066

(Publié dans la revue Multitudes, disponible gratuitement un an après la publication – autre modèle de diffusion)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

YT75

le 29 décembre 2011 - 23:11 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Luca

Sais tu que le système de droits d'auteurs a été mis en place à la révolution française avec l'abolition des privilèges ? Non ?

Par exemple :

<http://iiscn.wordpress.com/2011/07/03/licence-globale/>

Tu penses vraiment que la création se nourrit d'amour et d'eau fraîche ?

Tu penses vraiment que les systèmes centralisés du genre licence globale sont une solution ?

(systèmes qui amèneraient en fait exactement l'inverse que ce qui est escomptés, cad renforcement majors comme copie privé, ou subventions pour ceux qui connaissent "les gens qui vont bien", ou en d'autres termes, tout simplement régression vers un nouveau système de privilèges):

<http://iiscn.wordpress.com/2011/07/03/licence-globale/>

Ce qu'il faut c'est sortir de la direction délirante actuelle avec établissement de deux ou trois monstres pour le contenu payant sur le net, mais avec achat à l'oeuvre et à l'acte : <http://iiscn.wordpress.com/2011/05/15/concepts-economie-numerique-draft/>

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

YT75

le 29 décembre 2011 - 23:18 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

Note : quand aux écrits de pseudos intellos et autres économistes à ces sujets, petit menages de barcasses sur un fil de traîne structuralistes sixties fatigués, et rien de plus.

Et parler d'immatériel est idiot, comme si le matériel ne contenait pas autant d'immatériel que ce que vous appelez immatériel ("objet inanimés avez vous donc une âme etc") et comme si un fichier numérique pouvait exister en dehors de la "matière", d'ailleurs on parle aussi de table des matières dans les bouquins, non ?

Notre époque est complètement trépanée par le VIOL du terme virtuel depuis les années 90, en complète régression intellectuelle c'est clair.

Tiens lisez ça par exemple :

<http://iiscn.wordpress.com/2011/05/15/mallarme-sur-le-beau-et-lutile/>

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

GUILLAUMIE

le 30 décembre 2011 - 14:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

*Je me souviens quand je n'avais pas internet...<http://0z.fr/VOI3m>
Mais qu'est-ce qu'on faisait avant !*

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

DAVID96

le 31 décembre 2011 - 23:03 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

Bonsoir,

Pour le mode de rémunération pensée par Richard Stallman (concernent ce sujet), il l'explique il me semble dans cette conférence (système au carré) :

http://www.dailymotion.com/video/xbuw0v_2-5-richard-stallman-et-la-revoluti_tech

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

DAVID96

le 31 décembre 2011 - 23:03 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

Bonsoir,

Pour le mode de rémunération pensée par Richard Stallman (concernent ce sujet), il l'explique il me semble dans cette conférence (système au carré) :

http://www.dailymotion.com/video/xbuw0v_2-5-richard-stallman-et-la-revoluti_tech


Édit : Ooops, bonne année 2012 à tous en passant :P

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 1 janvier 2012 - 11:50 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 


Stallman est un imbécile et petit tyran geekesque classique, salarié du MIT (cad de l'impérialisme US quoi qu'il en dise), personne très raffinée, aussi :


<http://www.youtube.com/watch?v=l25UeVXrEHQ>

(oh oui facile ...)

Et n'aimant pas trop les choses qu'il ne comprend pas :

<http://stallman.org/extra/personal.html>

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE



4 pings

Blogging by cababen - Pearltrees le 28 décembre 2011 - 10:25

*[...] Il est intéressant à cet égard de relire les propositions faites par Philippe Aigrain, dans son ouvrage *Internet & Création*, dans lequel il modélise un mécanisme de contribution créative qui ne se limite ni au peer-to-peer, ni aux seuls domaines de la musique et de la vidéo, mais pourrait tout à fait s'appliquer à la blogosphère. Ses propositions incluent en effet dans le périmètre de la contribution créative "toute œuvre qui a donné lieu à une diffusion numérique au public général quelle que soit sa nature (gratuite ou payante)". Cette définition concerne donc bien les billets de blogs, tout comme d'ailleurs les pages des sites de la presse professionnelle, du moment que ceux-ci sont en accès libre. La licence globale au secours des blogueurs » OWNI, News, Augmented [...]*

Avenir du blog by sebmusset - Pearltrees le 28 décembre 2011 - 11:29

[...] Pour les créateurs "amateurs", Philippe Aigrain propose que le bénéfice de la rémunération fasse l'objet d'une adhésion volontaire de la part des auteurs, c'est-à-dire par exemple pour le cas qui nous intéresse, que les blogueurs accomplissent une démarche pour faire enregistrer leur blog et indiquer qu'ils souhaitent effectivement toucher une rémunération, calculée sur la base d'une évaluation de l'usage des contenus (pour les blogs, on peut imaginer qu'il s'agirait de la fréquentation et des références, du type rétroliens et partages sur les réseaux sociaux). Le droit au partage des contenus est conçu par Philippe Aigrain de manière plus large que le simple téléchargement auquel on réduit trop souvent la licence globale. La licence globale au secours des blogueurs » OWNI, News, Augmented [...]

La licence globale au secours des blogueurs » OWNI, News, Augmented | Logicamp le 29 décembre 2011 - 8:35

[...] Calimaq nous propose une solution plus originale, davantage adaptée à nos temps numériques aussi. Via owni.fr Partager :Facebook Ce contenu a été publié dans Non classé. Vous pouvez le mettre en favoris [...]

Joyeuses fêtes avec ... tête(s) à claques(s) | Renaud Favier : Café du matin à Paris le 30 décembre 2011 - 9:13

[...] La licence globale au secours des blogueurs [#ow.ly/8cLTr](http://ow.ly/8cLTr) #blog (cc @her) – et la trêve des confiseurs ? Favier [...]